CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-4/04

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Conventions de financement au titre de l'aide sociale pour différentes structures pour adultes handicapés à Bussy-Saint-Georges, Villeparisis et Claye Souilly.

Dans le cadre de la politique départementale de développement des structures d'accueil pour adultes handicapés des autorisations de création ont été accordées :

- à l'Association de gestion CPRH pour un foyer de vie pour handicapés mentaux à Bussy-Saint-Georges ;
- à l'Association APEAAINE pour l'extension d'un foyer d'hébergement à Villeparisis ;
- à la Mutualité Fonction Publique pour la création d'un Centre d'Accueil de Jour à Claye-Souilly.

L'Assemblée Départementale doit approuver la conclusion des conventions relatives aux modalités de financement avec les associations gestionnaires.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 311-3, L. 313-8 et suivants,

VU la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU l'arrêté D.G.A.-SOLIDARITE/ETABLISSEMENTS PA/AH n° 19/2008/CPH/N° 6, en date du 31 mars 2008, portant autorisation de création d'un Foyer de Vie pour personnes adultes handicapées mentales à BUSSY SAINT GEORGES, par l'association de gestion CPRH,

VU l'arrêté DGA SOLIDARITE / DPAAH/ SECQ n° 2007-20/CPH/N°04 en date du 28 septembre 2007, autorisant l'association APEAAINE, à créer un foyer d'hébergement avec appartements extérieurs pour personnes handicapées mentales à VILLEPARISIS et à fusionner avec le foyer Aise de MEAUX,

VU arrêté DGA-SOLIDARITE/ÉTABLISSEMENTS PA/AH n°2008-29/CPH n° 8 en date du 21 mai 2008, portant autorisation pour La Mutualité Fonction Publique, gestionnaire du Centre la Gabrielle, de créer un Centre d'Accueil de Jour pour personnes handicapées mentales vieillissantes de 20 places à Claye-Souilly,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver tel qu'il figure en annexe 1 de la présente délibération, le projet de convention à conclure avec l'association de gestion CPRH. Cette convention permettra de fixer les modalités de financement du Foyer de Vie de Bussy-Saint-Georges, destiné à accueillir des personnes adultes handicapées mentales.

Article 2 : d'approuver tel qu'il figure en annexe 2 de la présente délibération, le projet de convention à conclure avec l'association APEAAINE. Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de financement du Foyer d'hébergement « les Châtaigniers » à Villeparisis, destiné à accueillir des personnes adultes handicapées mentales.

Article 3 : d'approuver tel qu'il figure en annexe 3 de la présente délibération, le projet de convention à conclure avec la Mutualité Fonction Publique- Centre la Gabrielle. Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de financement du Centre d'Accueil de Jour « Couleurs et créations », destiné à accompagner des personnes adultes handicapées mentales vieillissantes.

Article 4 : ces financements sont rattachés au domaine « Hébergement des personnes handicapées » sur l'opération « Frais liés à l'hébergement des personnes handicapées en établissement ».

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil Général à signer ces projets de conventions au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ